

GUIDE DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL

Comprendre l'Économie Sociale et
Solidaire

La CRESS Corsica vous propose un
focus pour entreprendre dans l'ESS

Édition 2019 / 2020

A GUIDA DI L'IMPRESARIU SUCIALI



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse

ÉDITO

Ce guide s'adresse :

- Aux dirigeants et responsables de structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) (association, coopérative, mutuelle, fondation et entreprise de l'ESS), qui souhaitent se développer.
- Aux porteurs de projets qui s'interrogent sur les dispositifs en place. Ce guide leur fournira des pistes pour choisir la formule la plus adaptée et les orientera auprès des acteurs de l'accompagnement.
- À tous les acteurs de l'accompagnement des structures de l'ESS.

Ce guide se veut simple et pratique au travers de ces Fiches. Ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif, il a pour objectif de transmettre les informations et les contacts utiles des acteurs institutionnels et privés amenés à intervenir sous forme de financement ou d'accompagnement.

De nombreuses structures accompagnent les entrepreneurs sociaux dans leurs parcours, les aident à financer et à pérenniser leur entreprise, les fédèrent et les conseillent dans leurs méthodes de recrutement et de management.

Selon votre profil, vos besoins, des dispositifs et des structures spécialement adaptés à la création d'entreprise peuvent être mobilisés afin de vous informer ou de vous accompagner dans votre projet.

Ceux-ci peuvent intervenir depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la création de l'entreprise et se poursuivre après le lancement de l'activité.

Nous espérons que ce guide vous aidera dans l'élaboration de votre projet.

REMERCIEMENTS

En premier, il importe de remercier toutes celles et ceux qui ont permis de mettre à jour ce document par leurs contributions. Un grand merci pour leur disponibilité.

*Ce document est disponible en version électronique sur le portail internet de la [CRESS Corsica](#).
Ce document peut être reproduit pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.*

ENTREPRENDRE AUTREMENT N'EST PAS UNE IDEE NEUVE, ELLE EST MÊME LE COROLLAIRE DE L'ECONOMIE CAPITALISTE.

À cette différence qu'elle est caractérisée par la volonté de guider la production des biens et des services à partir des besoins de tous et non de l'intérêt de quelques-uns (les détenteurs du capital) et d'appliquer aux activités économiques les principes démocratiques qui régissent le système politique.

Cet esprit démocratique est le fondement de ce que l'on nomme à la fin du XIXe siècle l'économie sociale. La fin du Second Empire marque en effet l'émergence des valeurs républicaines favorisant ainsi l'essor des associations, des coopératives et des mutuelles.

La notion d'économie solidaire n'apparaît que plus tardivement, dans les années 1970 autour de la constitution de réseaux de lutte contre la précarité en hausse, dans une société marquée par la résurgence de l'insécurité sociale après les 30 Glorieuses, du titre du célèbre ouvrage de Jean Fourastier. À travers des entreprises d'insertion ou via le commerce équitable, des réseaux tentaient d'apporter une réponse à la crise que traversait notre société. Aujourd'hui le projet d'entreprendre autrement se développe d'autant plus que l'image de l'entreprise classique est écornée par une réalité qui peine à masquer la vacuité d'un modèle de développement que l'on a dit unique et universel. Intérêt collectif, utilité sociale, démocratie...

le secteur de l'ESS ne se préoccupe pourtant pas moins de la logique marchande. Ses acteurs s'efforcent cependant de (ré)concilier recherche du profit et intérêt général en garantissant, suivant des règles précises, la participation des salariés ou des usagers aux décisions concernant l'activité.

L'ESS offre aussi l'opportunité de créer des emplois non délocalisables et des activités génératrices d'externalités positives pour les territoires qui les accueillent, sur des domaines d'activités très différents : tourisme, agriculture, services à la personne, sport, culture, développement durable, insertion...

Alors, comment entreprendre autrement ? Créer une association ou une coopérative ? A qui s'adresser ? Ce guide fournira au porteur de projet des pistes pour choisir la formule la plus adaptée et surtout en facilitera son parcours en l'orientant auprès des acteurs d'accompagnement. Ces derniers ne se contentent pas d'assurer un soutien financier, ils se donnent pour missions de conseiller et de former les acteurs et futurs acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en Corse.

Equipe CRESS

01

ENTREPRENDRE EN ESS

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :UNE VISION MODERNE DE L'ENTREPRISE

Les contours de l'ESS peuvent paraître flous. On a pu parler de "tiers secteurs" pour mettre en évidence le champ d'intervention des différents acteurs, entre la sphère publique et la sphère privée. Cette définition ne peut toutefois résumer l'ensemble des activités économiques et sociales couvert par les structures de l'ESS. Ainsi, l'identité de ce secteur s'inscrit davantage dans un système de valeurs commun à l'ensemble des acteurs, mettant en avant la constitution de sociétés d'hommes et non des sociétés de capitaux.

L'ESS

Principes fondateurs P.5

- > Liberté d'adhésion
- > Non-lucrativité
- > Gouvernance
- > Utilité collective
- > Mixité des ressources

ESS québécois P.6

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Entreprise sociale P.7

- > Identifier les besoins
- > Identifier les acteurs
- > Définir son projet

LES 5 GRANDS PRINCIPES FONDATEURS DE L'ESS

LIBERTÉ D'ADHÉSION OU LE PRINCIPE DE LA "PORTE OUVERTE"

Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'ESS. Ce principe est évidemment au coeur de la vie associative. Dans le champ coopératif, il a une conséquence importante: les entreprises coopératives sont des entreprises à capital variable car les salariés, qui sont également des associés, doivent pouvoir vendre librement leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.

NON-LUCRATIVITÉ INDIVIDUELLE

Ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers mais il en interdit l'appropriation individuelle. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir une part du bénéfice réalisé, sous la forme de participation ou de dividendes.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

"Une personne = une voix". Les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale. Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association).

UTILITÉ COLLECTIVE OU L'UTILITÉ SOCIALE DU PROJET

Une structure de l'ESS est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce "collectif" peut être:

- Un territoire
- un groupe social
- Un collectif de travail
- Une idée

MIXITÉ DES RESSOURCES

Les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'ESS sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en oeuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local...) et avoir droit à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux... au même titre que les entreprises du secteur conventionnel.



ESS

SOYEZ ACTEURS

L'Économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ?

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.



1 107
Entreprises



11,8%
ESS dans l'emploi privé



8 308
Salariés



204
Millions de rémunération

ASSOCIATIONS

MUTUELLES

COOPÉRATIVES

FONDATIONS

ENTREPRISES
SOCIALES

Elles reposent toutes sur un projet social qui s'exprime à travers leur activité, les personnes qu'elles emploient, leurs clients et bénéficiaires ou leur mode d'organisation.

1 Personne
= 1 voix

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE SOCIALE

« Les entreprises sociales ne sont pas des entreprises comme les autres, mais comme les autres ce sont des entreprises ».

La création d'une entreprise sociale répondra à autant de contraintes qu'une entreprise « classique » sinon plus, car le projet devra servir un intérêt collectif. Partant de ce principe, la création d'une structure dans le champ de l'ESS part d'une idée : le projet social, qu'il va falloir interroger avant de mettre en œuvre. Plus précisément, nous allons décrire les différentes étapes de réalisation d'un projet, de l'idée à la constitution de la structure choisie :

- Cartographier l'environnement de la structure
- Mettre en place une stratégie de mise en œuvre
- Créer la structure appropriée en fonction des éléments précédents

IDENTIFIER LES BESOINS

Tout comme la structure que vous créez se situe sur une zone géographique donnée, celle-ci opère son activité autour de besoins sociaux, peu ou pas satisfaits.

Votre projet repose donc avant tout sur le.s besoin.s que vous aurez identifié.s. Certains sont universels, d'autres spécifiques à un territoire. À vous de dresser un diagnostic territorial.

IDENTIFIER LES ACTEURS

Les acteurs présents peuvent être des partenaires ou des concurrents. Il est important de connaître les structures en place.

- Celles et ceux qui occupent déjà le terrain, partenaires ou concurrents
 - Celles et ceux qui vous soutiennent (institution, acteurs de l'accompagnement)
- Si le présent guide peut vous fournir une aide sur les acteurs de l'accompagnement et du financement, l'étude des opérateurs spécifiques à un secteur ne peut être réalisée qu'au travers d'une étude sectorielle.

DÉFINIR SON PROJET

Ces deux étapes doivent déjà vous conforter dans la pertinence de votre idée. Les besoins identifiés sont-ils satisfaits par des acteurs en place ? De quelle nature sont-ils (entreprises classiques ? entreprises de l'ESS ? Les deux ?)

- Définir sa stratégie
- Définir son modèle économique

02

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

LA CHARTE DE L'ESS

La Charte de l'Économie Sociale, élaborée par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) définit l'ESS selon un certain nombre de critères que le porteur de projet ne peut ignorer. Ils représentent la philosophie même de la base du projet associatif ou coopératif et constituent des repères pratiques durant la vie de l'entreprise.

LES ACTEURS ILS VOUS ORIENTENT

CRESS CORSICA	P.9
ADEC	P.10

ILS VOUS ACCOMPAGNENT

A PROVA	P.12
BOREAL INNOVATION	P.13
BGE CORSE	P.14
SC'OPARA	P.16
CAP1	P.17
CIJ	P.20
LA COOPERATION AGRICOLE CORSE	P.21
INIZIÀ	P.23
MAIA	P.24
PEPITE	P.26
PETRA	P.27
M3E	P.28
SILVER SAP.....	P.30
SUD CONCEPT	P.31
URSCOP	P.32

CRESS CORSICA

Informations locales sur l'ESS

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse (CRESS Corsica) peut vous orienter auprès des différents acteurs du soutien au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

La CRESS a pour vocation de fédérer, représenter et structurer les acteurs de l'ESS en Corse. Soutenue dans sa mission par l'Etat, et par l'Agence de Développement Économique de la Corse - ADEC, signataire d'une Convention de partenariat. Son projet s'articule autour d'un certain nombre de missions prévues dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS. Ces missions sont les suivantes :

Une mission de représentation

- Organiser la représentation et défendre les intérêts de l'ESS
- Impulser et accompagner la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques
- Appuyer la structuration et la reconnaissance territoriale de l'ESS

Une mission de développement économique et d'emplois

- Tenir un registre des entreprises de l'ESS (Observatoire)
- Appuyer l'émergence, la création et le développement des entreprises de l'ESS dans les territoires
- Développer les coopérations
- Développer les compétences et parcours professionnels

Une mission de promotion: Faire connaître et valoriser l'ESS

- Informer sur l'ESS, sensibiliser à l'ESS, promouvoir le modèle socioéconomique de l'ESS, valoriser les bonnes pratiques

Les objectifs poursuivis :

- Améliorer l'accessibilité des entreprises de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement et de financement
- Favoriser le développement et la lisibilité de politiques locales en faveur de l'ESS
- Qualifier l'utilité sociale et territoriale des entreprises de l'ESS et la promouvoir
- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi dans l'ESS
- Renforcer la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté
- Développer la représentativité de l'ESS dans les instances publiques
- Sensibiliser et former les acteurs publics, les acteurs économiques, les jeunes et le grand public à l'ESS
- Développer les actions de communication

Site internet : www.cress.corsica

T. : 09 60 17 01 40

Courriel.: contact@cress.corsica

Immeuble Doro, lotissement 3F, lieu-dit Le Ricanto

Route du Docteur Jean-Paul de Rocca Serra

(anciennement route du Vazzio, face au stade F. Coty / ACA),
20 090 Ajaccio



#2

ADEC

Établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale

La Collectivité de Corse ayant compétence en matière de développement économique, elle dispense, via ses offices et agences, de nombreuses aides directes et indirectes.

Le plan Cors'Éco Solidaire par la Collectivité Territoriale de Corse institue l'Agence de Développement Économique de la Corse – l'ADEC - comme compétente dans la mise en œuvre de dispositifs de soutien et de financement des projets de création et de développement dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Cors'Éco Solidaire, ce plan intervient dans les domaines suivants :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif
- L'optimisation des partenariats financiers
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique
- Le financement des projets et des structures de l'ESS
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

- La formation des acteurs
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises
- L'innovation sociale dans les territoires
- L'animation des réseaux de l'ESS

Les dispositifs opérationnels :

- Dispositif Cors'Éco-Solidaire (lancement d'Appel À Projets)
- L'appui à l'accompagnement des porteurs de projets visant à la création et au développement de micros et très petites entreprises.
- Le développement de l'entrepreneuriat collectif solidaire porté par Corse Active pour l'Initiative (CAPI) : Dispositifs Locaux d'Accompagnement - (DLA), garanties d'emprunts bancaires, apports en fonds propres.
- Le soutien à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises (ARACT Corsica)
- La prise en compte du handicap dans le retour à l'emploi et la création d'activité

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.adec.corsica

CORSE DU SUD

T. : 04 95 50 91 00

F. : 04 95 50 91 60

Courriel.: contact@adec.corse.fr

Immeuble Le Régent, 1 avenue Eugène Macchini, 20 000 Ajaccio

HAUTE-CORSE

T. : 04 95 50 91 40

F. : 04 95 36 47 33

Courriel.: contact@adec.corse.fr

Maison du Parc Technologique, 20 600 Bastia

#3

A PROVA

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

Services d'aides à la création d'entreprise

La Coopérative d'Activité et d'Emploi A Prova (CAE) est une entreprise dont l'objectif est de créer des emplois viables et pérennes. Ses salariés sont des entrepreneurs, autonomes dans l'exercice de leur(s) métier(s) respectif(s), qui ont choisi de mutualiser leurs savoir-faire, leurs expériences et de conjuguer leurs efforts dans une logique de développement sociale et économique selon le territoire dans lequel ils vivent. A Prova, offre un cadre juridique, économique, social et humain à tous ceux qui souhaitent créer leur propre activité en évitant l'isolement et en limitant les risques.

Missions :

- Aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise
- Un appui à la recherche de financement avec mise en relation vers les partenaires financiers
- Choix des statuts: « juridique, fiscal, social et commercial »

De l'information en lien avec le monde de l'entreprise sur toute la Corse:

- Concrétiser l'idée : réalisation d'une étude de faisabilité (prévisionnel sur trois ans ; étude commerciale)
- Choix des statuts juridique, social, fiscal
- Recherche des financements les plus adaptés aux besoins
- Renseigner/instruire les dossiers de demande de financement
- Mise en relation avec un réseau de professionnels

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.aprova.fr

T. : 04 95 10 00 22

Courriel.: contact2a@aprova.fr

Quartier Saint-Joseph, route de Saint-Joseph -
Résidence Giovannangeli, 20 090 Ajaccio

#4

BOREAL INNOVATION

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

Coopérative d'Activités et d'emplois dédiée aux métiers du numérique

Boreal Innovation Corse est une Coopérative d'Activités et d'Emplois corse dédiée aux métiers du numérique, de la communication et du multimédia. Boreal Innovation Corse accueille des entrepreneurs du tertiaire à forte valeur ajoutée afin de leur offrir la possibilité de développer leur propre emploi et de le pérenniser à travers la Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) : incubateur solidaire, aidant et conseiller pour créer, développer et financer les activités.

Services :

> Cadre juridique

- Hébergement juridique
- Couverture assurantielle
- Soutien administratif et comptable

> Accompagnement

- Coaching individuel
- Ateliers
- Formations

> Réseau

- Communauté d'entrepreneurs
- Accès au réseau de partenaires
- Espace de coworking

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.boreal-innovation.com/boreal-innovation-corse/

T. : 04 95 58 96 04

Courriel.: contact@boreal-innovation.com

Immeuble Loumaland, 2 chemin de l'Annonciade, 20 200 Bastia

#5

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

BGE CORSE

Encourager les initiatives et soutenir la création d'activités et d'entreprises : conseils et orientation.

La BGE regroupe une équipe de généralistes de la petite entreprise, travaillant avec des spécialistes du secteur (juristes, fiscalistes, experts comptables, etc.), dans une volonté d'accueillir, de conseiller et de guider les porteurs de projet.

L'association BGE Corse, membre du réseau BGE – « ensemble pour aGir et Entreprendre », premier réseau indépendant national d'appui à la création d'entreprise dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, propose et met en place des programmes d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activité au service de porteurs de projets en lien avec les différents partenaires du développement économique local et régional.

L'équipe pluridisciplinaire de la BGE accompagne les créateurs/repreneurs d'entreprises dans toutes les étapes du parcours :

- L'idée
- Le projet
- La création ou la reprise
- Le financement
- Le développement

Missions :

- Sensibiliser et appuyer à la création d'entreprise
- Diagnostiquer, clarifier, structurer votre projet
- Étudier la rentabilité économique de votre projet
- Conseiller sur les statuts juridique, fiscal et social
- Mobiliser les financements nécessaires : accès aux financements, être informé sur les dispositifs
- Le financement participatif
- Développer son activité : maîtriser son organisation, concevoir sa stratégie, développer son réseau
- Favoriser la pérennité et le développement de votre entreprise (suivi après création)
- Formations

Site internet : www.bge-corse.fr

AJACCIO

T. : 04 95 22 84 14

Courriel.: bge.ajaccio@orange.fr

4 avenue du Mont Thabor, Immeuble Castellani, Quartier St Joseph
20 090 Ajaccio

BASTIA

T. : 04 95 31 59 57

Courriel.: bge.bastia@orange.fr

Couvent des Capanelle, Route de Ville, 20 220 Bastia

MONTICELLO

T. : 09 63 21 55 91

Courriel.: bge.balagne@orange.fr

1, lotissement Castellaccio, Route de Bastia, 20 220 Monticello

PORTO-VECCHIO

T. : 04 95 70 15 89

Courriel.: bge.corse@orange.fr

Immeuble St Jean, Avenue de Bastia, 20 137 Porto-Vecchio

#6

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

WORKINSCOP – SC'OPARA

Coopérative d'entrepreneurs

WORKINSCOP - SC OPARA s'inscrit dans une démarche participative avec les acteurs de l'ESS du territoire régional (ADEC, Caisse des Dépôts et Consignations, les services de l'État, Pôle Emploi, Collectivités locales,...)

L'objectif est de tester la viabilité économique d'un projet dans un cadre sécurisé et simplifié.

Missions :

- Créer une activité sans créer d'entreprise : bénéficier du SIRET de la coopérative, d'une assurance en responsabilité civile professionnelle, amorcer la montée en charge de l'activité, se constituer une clientèle, se constituer un fond de roulement, maintenir ses droits sociaux le temps nécessaire au test.
- Évaluer un marché et développer un projet : confronter la stratégie commerciale du projet à la réalité du terrain, confronter le projet à des regards comIntégrer un réseau : rencontrer d'autres entrepreneurs et échanger sur les pratiques et les savoir-faire, rencontrer les partenaires techniques de la couveuse et les experts.
- Prendre la bonne décision : tester l'organisation vie professionnelle / vie privée, décider de rester en coopérative, de créer sur des résultats tangibles, ou rebondir vers un autre projet professionnel.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

AJACCIO

Site internet : www.workinscopara.com

T. : 04 95 25 28 12

Courriel.: scopara.ajaccio@orange.fr

Immeuble le Pélican, Bâtiment A1 Résidence Parc Azur,
20 090 Ajaccio

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

BASTIA

T. : 04 95 38 05 07

Courriel.: scopara.bastia@orange.fr

Couvent des Capanelle, Route de Ville, 20 220 Bastia

BALAGNE

T: 06 74 69 71 34

Courriel.: scopara.balagne@orange.fr

1 lot Castellacio – Rte de Bastia - 20 220 Monticello

PORTO-VECCHIO

T : 04 95 70 96 70

Courriel.: scopara.corse@orange.fr

Chemin d'Agnarella, 20 137 Porto-Vecchio



#7

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

CAPI -

CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE

Accompagnement technique ESS

Corse Active pour l'Initiative – CAPI – est un dispositif régional né de la fusion des associations Corse Active et Initiative Corse. CAPI apporte un soutien technique et financier à tous les projets qui, par l'activité économique, créent des emplois pérennes, prioritairement pour des personnes en situation précaire.

Missions :

- Animation de territoire
- Détection de projets
- Diagnostic de projets
- Accompagnement de projets (accompagnement interne et mobilisation de expertise de projets)

- Conseil et recherche de financements complémentaires (mise en relation avec les banques et autres financeurs)
- Suivi d'activité d'entreprise, parrainage et mise en réseau

3 accompagnements techniques dédiés à l'ESS :

- > La Fabrique à Initiatives
- > ACCESS
- > Le DLA

> La Fabrique À Initiative

La Fabrique identifie un besoin d'intérêt collectif avéré sur un territoire et valide l'opportunité de marché permettant la création d'une entreprise solidaire à même de répondre à ce besoin. Elle repère ensuite un porteur pertinent, l'accompagne et le met en relation avec les différents partenaires susceptibles de concrétiser cette initiative.

La procédure:

Tous les ans, un objectif prioritaire est sélectionné par la Comité de pilotage du dispositif : un territoire, une filière, une thématique, etc.

Accompagnement du porteur de l'idée à la création :

- Animation du territoire – Détection et centralisation des besoins
- Émergence et centralisation des idées et des projets
- Validation des idées et des projets par le Comité d'engagement
- Étude de l'opportunité et du potentiel du projet sur le territoire – Mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés
- Transmission au dispositif ACCESS pour l'étude de viabilité et de faisabilité et mise en œuvre du projet

> ACCESS : Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux porteurs de projets du secteur de l'ESS d'être accompagnés dans la création de leur structure sur le territoire insulaire :

- Permettre aux créateurs d'entreprises sélectionnées de bénéficier d'un accompagnement gratuit.
- Accompagner à la concrétisation du projet en assurant la mobilisation des acteurs
- Evaluer la viabilité et la faisabilité du projet

Accompagnement du porteur de l'idée à la création :

- Sélection des projets – Accueil des porteurs
- Étude de l'opportunité et du potentiel du projet sur le territoire

- Validation de l'adéquation porteur-projet et définition des besoins de qualification
- Étude de la visibilité du projet et définition des conditions de faisabilité / Accompagnement au montage du projet
- Accompagnement du porteur dans la création de sa structure si validation des étapes précédentes

> **DLA : Dispositif Local d'Accompagnement**

Corse Active pour l'Initiative porte le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : dispositif d'appui et de conseil en charge de l'accompagnement des structures employeuses développant des activités d'utilité sociale.

Il a pour objectif de les soutenir dans leurs stratégies de développement et de consolidation économique et financière afin de participer notamment à la pérennisation de leurs emplois.

Les structures accompagnées par le DLA bénéficient d'abord d'un diagnostic partagé qui a pour but de faire un point global sur leur situation économique et financière. Le DLA mobilise ensuite des prestataires spécialisés pour répondre efficacement et concrètement aux problématiques de la structure via la mise en place de missions d'accompagnements.

Les objectifs d'un DLA : soutenir et accompagner les associations employeurs et les structures d'Insertion par l'Activité Économique dans leur stratégie de consolidation et de développement d'activité et d'emploi.

La procédure d'un DLA : diagnostic partagé de la structure et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement. Mobilisation de prestataires spécialisés pour la réalisation des missions d'accompagnement.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.capi.corsica

CORSE DU SUD

T. : 04 95 20 11 41

Courriel.: contactajaccio@capi.corsica

2 cours Grandval, 20 000 Ajaccio

HAUTE-CORSE

T. : 04 95 30 96 28

Courriel.: contactbastia@capi.corsica

Maison du Parc Technologique, 20 601 Bastia

#8

CIJ CORSICA

COOPÉRATIVE D'INITIATIVE JEUNES CORSE

La Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) :

- Les coopératives d'activités et d'emploi constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester une production ou un service en toute sécurité, d'abord en CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) puis en tant qu'entrepreneur-salarié
- L'originalité de la CAE est d'offrir au porteur de projet un statut «d'entrepreneur salarié» qui lui permet de percevoir une rémunération tout en bénéficiant d'une couverture sociale, et enfin de devenir associé de la coopérative.

Coopérative d'Initiative Jeunes Corse pour un public de 18 à 26 ans afin d'intégrer progressivement la vie active et de mener à bien un projet d'activité dans un cadre collectif. Les objectifs de la CIJ pour ses bénéficiaires :

- S'initier à la création de leur propre emploi/activité,
- Développer des compétences dans différents types d'emploi,
- Capitaliser de l'expérience, développer une plus grande autonomie,
- Vivre des réussites individuelles et collectives,
- Créer des liens avec leur quartier, leur commune,
- Faire partie d'un groupe,
- Mieux appréhender certaines réalités opérationnelles.

Public de la CIJ :

Jeunes de 18 à 26 ans aux compétences variées, ne possédant pas les mêmes niveaux de formation ni d'expériences professionnelles

- Ils ont pour l'heure ni emploi, ni formation, ni scolarisation
- Ils peuvent être bénévoles dans une association
- Ils peuvent être inscrits à la mission locale, au pôle emploi, au cap emploi
- Ils peuvent être bénéficiaires du RSA comme ayant droit ou encore personne en situation de handicap

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.coop-jeunes.com

AJACCIO

Isabelle Bartoli

T. : 06 20 36 10 51

Courriel.: bartoli.isabelle@coop-jeunes.com

Résidence Parc Azur, Immeuble le Pélican, bâtiment A1, 20 090 Ajaccio

BASTIA

T. : 04 95 58 96 05

Courriel.: payan.ghjulia@coop-jeunes.com

Route de Ville, 20220 Bastia

PORTO-VECCHIO

T. : 04 95 78 78 05 / 06 79 03 20 88

Courriel.: branca.dumenica@coop-jeunes.com

Courriel.: banjac.mara@coop-jeunes.com

Chemin d'Agnarella, 20137 Porto-Vecchio



#9

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

LA COOPÉRATION

AGRICOLE CORSE

Couveuse d'entreprise

La Coopération Agricole Corse a pour objet la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de l'agriculture sous toutes ses formes, en général, et des coopératives agricoles, en particulier, qu'elle représente au niveau national et auprès des institutions professionnelles, administratives et politiques de la Région Corse.

En œuvrant en partenariat avec d'autres organismes professionnels agricoles, la vocation de la Coopération Agricole Corse consiste principalement

à accompagner des projets collectifs en matière d'organisation économique, susceptibles d'apporter des réponses appropriées et modernes aux défis de l'agriculture, aux attentes des producteurs et aux exigences des consommateurs et des citoyens.

Missions :

> Développement et services aux coopératives :

- Audit, conseils, diffusion d'informations
- Contribution à la politique de développement agricole et rural,
- Réalisation d'études
- Recherche de financements,
- Projets d'entreprise

> Domaines d'interventions :

- Qualité
- Environnement
- Prévention des risques professionnels
- Structuration économique des filières

> Formations :

- Conseils, mise en place de formations pour les salariés, les administrateurs de coopératives et les futurs exploitants agricoles,
- Apporter des réponses appropriées aux coopératives en développant des compétences internes,
- Accueil de stagiaires et d'étudiants.

> La Coopération Agricole Corse est agréée comme organisme de formation.

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

AJACCIO

T. : 04 95 32 84 40

Courriel.: frca-corse@wanadoo.fr

15, Avenue Jean Zuccarelli, 20 200 Bastia

#10

INIZIÀ

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
INNOVATION

Incubateur de Corse au service de l'innovation

Inizià est une structure territoriale d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovants, d'appui à l'innovation, de création d'activité économique et d'emplois sur le territoire. Inizià est le représentant pour la Corse du réseau Enterprise Europe Network (EEN).

Inizià met à disposition des porteurs de projet les compétences et les outils indispensables au succès et à la croissance d'une entreprise innovante :

- Coaching,
- Expertise technico-économique,
- Etudes de faisabilité,
- Conseils en propriété industrielle
- Accès à un large réseau de compétences,

Hébergement de porteurs de projet innovants sur deux sites à Ajaccio et à Bastia.

En dehors de l'incubation de projets innovants, liés ou non à la recherche publique, Inizià porte également des missions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans l'enseignement supérieur, d'animation de l'écosystème régional de l'innovation

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : <http://www.innovation.corsica>

CORSE DU SUD

Courriel.: incubateur@iei-inizia.fr

T. : 04 95 26 62 96 / F. : 04 95 26 62 68

4 avenue du Mont Thabor, Immeuble Castellani, Quartier St Joseph
20 090 Ajaccio

HAUTE-CORSE

Courriel.: incubateur@iei-inizia.fr

T. : 04 95 34 11 91

Résidence Erbjolo, 20 600 Bastia

#11

ORIENTATION

MAIA

MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS

Les MAIA visent à simplifier les relations entre les associations, les administrations ainsi que dans certaines collectivités ou organismes partenaires.

Un correspondant « association » (le Délégué Départemental à la vie associative - DDVA) est désigné dans les différents services.

Cette personne est un appui pour un premier niveau d'information en matière administrative, comptable, juridique et de gestion. L'objectif est de permettre aux associations d'identifier clairement les structures d'accueil et d'informations des services de l'État dans le département ainsi que de simplifier leurs relations avec ces services.

Missions :

- Statut associatif et obligations déclaratives
- Gestion financière et comptabilité
- Ressources humaines / emplois salariés
- Fiscalité
- Bénévolat et/ou volontariat

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.maiassociations2a.fr

www.associations.gouv.fr/delegue-e-departemental-e-a-la-vie-associative-ddva-haute-corse.html

CORSE DU SUD

Déléguée Départemental à la Vie Associative – DDVA Corse du Sud

Courriel.: Gwenn Aubé / 04 95 50 39 58 / gwenn.aube@corse-du-sud.gouv.fr

18 avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20 090 Ajaccio

Déléguée Régionale à la Vie Associative- DRVA de Corse
Courriel.: Muriel TACHE / 04 95 29 67 76 / muriel.tache@jscs.gouv.fr

Préfecture

Jeanne-Marie ALFONSI / 04 95 11 11 00
Courriel.: jeanne-marie.alfonsi@corse-du-sud.gouv.fr

Olga Christine CAMPANA / 04 95 11 11 00
Courriel.: christine.campana@corse-du-sud.gouv.fr

Sous-préfecture de Sartène

Samira OUESLATI / 04 95 11 12 62
Courriel.: samira.oueslati@corse-du-sud.gouv.fr

Services Fiscaux

Courriel.: Nicole DIANI / 04 95 51 95 29 / nicole.diani@dgi.finances.gouv.fr

Mairie d'Ajaccio

Courriel.: Emmanuelle CAUSSE / 04 95 10 63 30 / dgsaep@ville-ajaccio.fr

HAUTE-CORSE

Déléguée Départemental à la Vie Associative – DDVA Haute-Corse

Perrine Marceron / 04 95 58 51 11
Courriel.: perrine.marceron@haute-corse.gouv.fr
Immeuble Bella Vista, Rue Paratojo, 20 288 Bastia

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations – DDCSPP

Courriel.: françois.corpron@haute-corse.gouv.fr
Immeuble Bella Vista, Rue Paratojo, 20 288 Bastia

#12

PÉPITE CORSE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
INNOVATION

Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat

Pépité – Pôle Étudiant Pour l'Innovation, Transfert et Entrepreneuriat : statut et diplôme d'étudiant-entrepreneur.

Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Le Pôle œuvre pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant, la mise en place d'un point d'accès unique afin de diriger les étudiants vers les structures territoriales les plus adaptées à leur projet. Les étudiants qui peuvent bénéficier d'un statut spécifique « étudiant entrepreneur en cours d'étude ou du «diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) pour les post diplômés » » sont accompagnés dans leur projet par des partenaires insulaires (institutionnels, organismes professionnels, structures d'accompagnement, financeurs) au sein de l'espace de coworking du Palazzu Naziunale.

Pépité permet de :

- Remplacer son stage par son projet entrepreneurial
- Bénéficier d'aménagements d'études
- Accéder aux espaces de coworking et Fab Lab
- Accompagnement par deux tuteurs (pédagogique et professionnel)

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : <https://pepите-corse.universita.corsica>

Alexandra Pagni

Courriel.: pagni@universita.corsica

T. : 04.95.45.06.54

P. : 06.22.19.33.43

Palazzu Naziunale – BP 52, 20 250 Corte

#13

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

PETRA PATRIMONIA

Coopérative d'entrepreneurs

Petra Patrimonia Corsica est une coopérative d'entrepreneurs spécialisée dans l'accompagnement de porteurs de projets dans les métiers :

- Du patrimoine bâti, de l'écoconstruction, du bâtiment et de l'ingénierie;
- Du patrimoine agricole, paysager et environnemental;
- Du patrimoine maritime, les métiers de la mer.
- Son cadre permet tout d'abord de tester concrètement la viabilité d'un projet (contrat CAPE), puis d'entreprendre durablement au sein de la coopérative, sous couvert du statut d'entrepreneur-salarié-associé.

Petra Patrimonia Corsica intervient plus largement dans :

- Le développement de toutes activités liées aux métiers précédemment cités,
- La mise en place d'un centre de ressources et d'innovation sur la haute qualité patrimoniale et environnementale et l'éco construction,
- L'exécution de travaux, la réalisation d'études, la mise en place d'actions de formation et de chantiers d'insertion.

Missions :

- Sensibiliser à la création d'entreprise et orienter les porteurs de projets
- Diagnostiquer, clarifier, structurer et étudier la rentabilité économique de votre projet
- Permettre une alternative efficace et durable à la création d'entreprise
- Favoriser le développement des activités qu'elle héberge en simplifiant considérablement les obligations de gestion administratives, comptables et juridiques.
- Développer et animer un réseau d'entrepreneurs

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : <http://petrapatrimonia-corse.com/>

Petra Patrimonia Corsica

Siège social : 04 95 38 05 70

Courriel.: contact@petrapatrimonia-corse.com

2 chemin de l'Annonciade, Immeuble Loumaland, 20 200 Bastia

4 antennes :

AJACCIO

Résidence 1er Consul, quartier Candia, 20 090 Ajaccio

BASTIA

Couvent des Capanelle, Route de Ville, 20 220 Bastia

BONIFACIO

Palais du Podestat, 20 169 Bonifacio

PORTO-VECCHIO

Petru-Antone Vesperini, Chemin de l'Agnarella, 20 137 Porto Vecchio



#14

SPL M3E

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MAISON DE L'ENTREPRENEUR, DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI

**ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
INNOVATION**

Plateforme dédiée aux entrepreneurs, porteurs de projets ou chefs d'entreprises déjà implantés, aux cadres et aux dirigeants de structures au sein du territoire de la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien).

Missions :

- Accompagner, aider, soutenir, orienter
- Guide et outils d'aide à la création
- L'hôtel d'entreprises : un hébergement des entreprises en milieu privilégié

Entreprises âgées de 2 à 4 ans

Les entreprises qui viennent d'être créées mais qui n'ont pas besoin d'un accompagnement renforcé

- La pépinière d'entreprises : un accompagnement sur mesure
- Permettre à de jeunes entrepreneurs de bénéficier de services (accueil partagé, prise de rdv, réception courrier) et d'un accompagnement renforcé sur des compétences essentielles (gestion, marketing, communication, etc.)
- Un réseau sur lequel s'appuyer pour répondre aux besoins des entrepreneurs
- Thématiques informations collectives réparties sur 3 jours :
 - > les mardis : RH et formation
 - > les mercredis : la création et le financement de l'entreprise
 - > les jeudis : le développement et la gestion de l'entreprise

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.m3e.corsica

T. : 04 95 10 55 95

Courriel.: m3e@ca-ajaccien.fr

4 avenue du Mont Thabor, Immeuble Castellani, Quartier St Joseph
20 090 Ajaccio

#15

SILVER SAP CORSE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

Silver SAP est une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) dans les services à la personne et la Silver Économie. Elle est active dans l'accompagnement de porteurs de projets dans les métiers du Service à la Personne (SAP) et le développement de la filière Silver économie: l'habitat, la communication, le transport, l'e-autonomie, l'alimentation, la sécurité, la santé et les services, la distribution, les loisirs, le travail et le tourisme.

Missions :

- Accompagner à la création d'activité ainsi qu'une réflexion en termes d'innovation sur l'offre de service
- Disposer d'une plate-forme commerciale Silver SAP Corse
- Apporter une alternative à l'entrepreneuriat individuel à travers une mutualisation économique commerciale et administrative
- Construire des parcours professionnels
- Développer une offre structurée

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.silversap.com

T. : 04 95 58 96 03

Courriel.: contact@silversap.com

Couvent des Capanelle, Route de Ville, 20 220 Bastia

1 antenne sur Ajaccio et Porto-Vecchio : contacter le siège social sur Bastia pour toute information sur ces antennes.

#16

SUD CONCEPT

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

Sud Concept est une société coopérative et participative de formation et de conseil créée en 2008, spécialisée notamment dans la formation continue pour adultes et le conseil auprès d'organismes publics et privés.

Coopérative accompagnant les territoires, les décideurs publics et les organisations, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets de développement.

Missions :

- L'identification et la connaissance des spécificités ainsi que des besoins des territoires, des micro-régions.
- Une territorialisation des actions, prestations et formations développées
- Une expertise partagée des actions et des territoires
- Des réponses adaptées aux besoins des acteurs et des structures
- Etudes et évaluation de politiques publiques
- Animation territoriale et gestion de dispositifs
- Management des organisations
- Accompagnement stratégique
- Démarches qualité
- Communication interne et externe

Sud Concept aide les porteurs de projet en leur apportant toute l'assistance technique, administrative et financière dans le cadre des programmes de coopérations transnationales : INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020, IEV CT Med, INTERREG Alcotra, INTERREG Med, INTERREG Europe, LIFE, Horizon 2020, Erasmus+.Sud.

Sud Concept est agréé comme organisme de formation.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : <http://sudconcept.eu/>

T. : 04 95 38 05 07

Courriel.: contact@ssudconcept.eu

Couvent des Capanelle, Route de Ville, 20 220 Bastia

#17

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

URSCOP PACA-CORSE UNION RÉGIONALE DES SCOP

L'URSCOP Paca-Corse est un réseau d'Appui et de Soutien. La solidarité étant une de leurs valeurs fondamentales, les SCOP de régions PACA et Corse ont mis en place, grâce à des cotisations, une délégation régionale capable de répondre à leurs besoins tant en terme de conseils que de financement.

Appui conseil :

- Aide à la création ex nihilo, reprise d'entreprise en difficulté, rachat d'entreprises saines par les salariés
- Suivi post création : 2 ou 3 ans pour mettre les entreprises créées sur de bons rails
- Conseils en gestion : appui aux SCOP en difficulté, ou en restructuration, audit annuel des adhérents
- Formation : gestionnaires, commerciaux, animation d'équipes, pour les dirigeants et associés

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet : www.les-scop-paca.coop/la-delegation-regionale/les-permanents

T. : 04 91 90 19 35

Courriel.: urpaca@scop.coop

8 rue des Fabres, 13 001 Marseille

03

LES ACTEURS**DU FINANCEMENT****L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE VISION MODERNE DE L'ENTREPRISE**

Les contours de l'ESS peuvent paraître flous. On a pu parler de "tiers secteurs" pour mettre en évidence le champ d'intervention des différents acteurs, entre la sphère publique et la sphère privée. Cette définition ne peut toutefois résumer l'ensemble des activités économiques et sociales couvert par les structures de l'ESS. Ainsi, l'identité de ce secteur s'inscrit davantage dans un système de valeurs commun à l'ensemble des acteurs, mettant en avant la constitution de sociétés d'hommes et non des sociétés de capitaux.

LES ACTEURS**LES OUTILS DE LA PLATE-FORME DE FINANCEMENT DE L'ADEC**

- > ADIE P.35
- > CAPI P.36

LES AIDES PRIVÉES

- > FONDATION MACIF P.39
- > FONDAZION CA P.40
- > BPI P.41
- > CADEC P.43
- > FEMU QUI P.46
- > MOVE P.47
- > URSCOP P.48

LES AIDES PUBLIQUES

- > DIRECCTE P.50
- > FONDS EUROPEENS P.51
- > COLLECTIVITE P.52



LES OUTILS DE LA PLATEFORME FINANCEMENT DE L'ADEC



#01

ADIE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

Microcrédit

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), reconnue d'utilité publique, aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit. Elle finance les entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minimas sociaux. Elle accorde des microcrédits d'un montant plafonné à 10 000€

Ses missions :

- Financer les micro-entrepreneurs qui ne trouvent pas de solution de financement dans le cadre de leur insertion Professionnelle. Soit via un financement pour la création d'une entreprise soit par un financement pour une solution de mobilité (achat de véhicule, permis de conduire....)
- Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du crédit et de la création d'entreprise.

En plus du financement, l'ADIE propose aux créateurs d'entreprise un accompagnement personnalisé en vue de les aider à maîtriser les différents aspects liés au démarrage et au développement de leur activité. À travers ADIE Conseil, l'accompagnement de l'ADIE peut prendre différentes formes selon les besoins. Tous les aspects de l'activité de l'entreprise sont abordés : fiscalité, juridique, commercial, comptabilité, gestion, etc.

[EN SAVOIR PLUS]

Site internet: www.adie.org/regions/corse [DA SAPENNI DI PIU]

CORSE DU SUD

T. : 06 07 74 98 38

Courriel : sviller@adie.org / 2 cours Grandval, 20 090 Ajaccio

T. : 06 27 13 81 33

Courriel : joggiano@adie.org :Rue du Stazzale, BP 54,
20 137 Porto-Vecchio

HAUTE-CORSE

incubateur@iei-inizia.fr

T. 09 69 32 81 10

Maison du Parc Technologique, ZI Erbajolo, 20 600 Bastia

#02

CAPI -

CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT

Accompagnement technique ESS

Corse Active pour l'Initiative (CAPI) est un outil financier régional, membre de la Plateforme « CORSE FINANCEMENT ». Sa vocation est de soutenir l'émergence, la création, la consolidation et le développement d'entreprises sociales et solidaires en Corse.

CAPI finance le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires et les associations grâce à un accompagnement bancaire et financier ainsi que des solutions de financement solidaires.

Le dispositif financier régional Corse Active pour l'Initiative :

- Accompagner et financer des projets d'entreprises
- Favoriser l'émergence, la création ou la reprise
- Consolider, développer des activités porteuses d'emplois sur le territoire
- Accompagner à la création d'entreprise et l'entrepreneuriat social et solidaire.
- Recherche de financements complémentaires (mise en relation avec les banques et autres financeurs)
- Suivi d'activité d'entreprise et mise en réseau

Corse Active pour l'Initiative propose deux types d'interventions financières :

- > Des garanties d'emprunts bancaires qui permettent de
 - Faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire
 - Limiter le recours aux cautions personnelles
 - Créer les conditions d'un partenariat durable avec un banquier
- > Des apports financiers remboursables qui permettent de
 - Renforcer la structure financière
 - Faciliter le tour de table financier

Accompagnement personnalisé et gratuit.

Site internet : www.capi.corsica

CORSE DU SUD

Corse Active pour l'Initiative, antenne d'Ajaccio

T. : 04 95 20 11 41

Courriel.: contactajaccio@capi.corsica

2 cours Grandval, 20 000 Ajaccio

HAUTE-CORSE

Corse Active pour l'Initiative, siège social et antenne de Bastia

T. : 04 95 30 96 28

Courriel.: contactbastia@capi.corsica

Maison du Parc Technologique, 20 601 Bastia



LES AIDES PRIVÉES



#01

LA FONDATION MACIF

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

Agir pour l'innovation sociale

La Fondation Macif créée, développe, soutient et accompagne des programmes relevant de l'innovation sociale. La Fondation Macif voit en l'innovation sociale un levier essentiel pour identifier des réponses nouvelles aux grands enjeux sociétaux : elle soutient la responsabilité sociale et environnementale, les actions solidaires – notamment celles intergénérationnelles.

Actions soutenues : actions innovantes, durables et potentiellement essayables dans le domaine de:

- Habitat
- Finance solidaire
- Mobilité
- Santé

Critères :

- Organismes : acteurs de l'ESS portant des actions d'intérêt général
- Critères prioritaires : actions donnant du pouvoir d'agir à leurs bénéficiaires, actions intergénérationnelles

La Fondation Macif s'appuie sur 10 délégations régionales et 1 délégation nationale. Dans chacune d'elle, un.e chargé.e de mission repère, accompagne, propose l'élaboration de programmes innovants.

La Corse appartient à la délégation PACA-Corse.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.fondation-macif.org

Oswald JONAS

Chargé de missions Fondation PACA-Corse / ESS

M. : 07 77 86 87 02

Courriel.: ojonas@macif.fr

Macif Pôle Sud-Est – Direction Action Mutualiste – PACA & Corse

Les Kermés, 83 320 Carquerianne

#02

A FUNDAZIONE CRÉDIT AGRICOLE DE LA CORSE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

A Fundazione s'investit auprès d'acteurs régionaux œuvrant, sur le territoire corse, dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire :

- Insertion ou réinsertion des publics en difficulté.
- Développement Durable : activités exercées sur les différents piliers du Développement Durable que sont l'économie, l'environnement et le social.

Sur le pilier social les domaines suivants constituent des priorités :

- Garantir l'accès à l'éducation, soutenir les filières universitaires en lien avec les compétences de la fondation ou sur des secteurs d'activité stratégiques pour la Corse.
- Améliorer les conditions de vie, renforcer les groupes sociaux à travers les associations et les syndicats (populations locales, femmes, enfants,...).

A Fundazione s'investit également dans les secteurs de la Culture : Protéger, promouvoir et valoriser les éléments matériels et immatériels du patrimoine culturel corse.

Et l'Innovation : Aider les entités qui œuvrent dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

T. : 09 69 32 20 32

Courriel.: afundazione@ca-corse.fr

1 avenue Napoléon III, BP 308, 20 193 Ajaccio

#03

BPI FRANCE CORSE

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

La BPI – Banque Public d’Investissement - a été créée fin 2012. Elle regroupe Oséo, la branche de la Caisse des dépôts et consignations CDC Entreprises, le Fond stratégique d’investissement (FSI) et FSI Régions. Elle a notamment pour objectif de financer les organismes de l’économie sociale et solidaire via le Prêt ESS (PESS).

Plusieurs outils sont proposés : prêt participatif social et solidaire, fonds d’innovation sociale, apports en fonds propre, garantie bancaire, financement participatif ou crowdfunding, etc...

La BPI procure également des services d’accompagnement et de soutien renforcé à l’innovation et à l’export, accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

Bpifrance et la Collectivité de Corse ont souscrit en commun dans un fonds régional d’investissement actif sur le territoire : le fonds Femu Qui (cf. fiche sur Femu Qui). De plus, afin de faciliter l’accès des entreprises au financement de leurs projets à chaque étape clé de leur développement, Bpifrance et la Collectivité ont mis en place :

- Un fond régional de garantie,
- Un fond régional d’innovation
- Un Prêt à taux zéro «Corse Développement».

Bpifrance poursuit trois objectifs :

- Accompagner la croissance des entreprises
- Préparer la compétitivité de demain
- Développer un écosystème favorable à l’entrepreneuriat

Entreprises éligibles

Toutes les entreprises de l’Economie Sociale et Solidaire, implantées et immatriculées en France - sauf dans le secteur de l’agriculture :

- De plus de 3 ans d’existence
- Produisant des comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Dépenses financées

Le PESS finance en priorité les dépenses immatérielles et l’augmentation du fonds de roulement liées au développement de l’activité ou à la réalisation

d'un programme d'investissement corporel ou incorporel

Montant

Minimum : 10 000 € / Maximum : 50 000 €

Garantie

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

Durée / amortissement

- 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement en capital
- Échéances mensuelles à terme échu
- Amortissement linéaire du capital

Conditions financières

Taux fixe : selon barème en vigueur

Partenariat bancaire associé

Le PESS accompagne obligatoirement un financement extérieur dans un rapport de 1 pour 1 :

- Soit un concours bancaire sous forme de prêt à moyen ou long terme, crédit-bail ou location financière,
- Soit un apport en fonds propres ou quasi fonds propres par : des personnes physiques, en ce compris les fonds levés auprès d'opérateurs de crowdfunding ou une société de capital risque

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.bpifrance.fr

T. : 04 95 10 60 90

7, rue du Général Campi, BP 314, 20 177 Ajaccio

#04

CADEC

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE

Outil de financement de l'économie corse

La CADEC est gestionnaire de fonds publics, distribués sous forme d'avances remboursables à taux zéro, d'un montant compris entre 10.000 € et 200.000 €, avec obligatoirement un prêt bancaire associé de même montant et durée au minimum (sauf cas spécifique de l'innovation où le cofinancement n'est pas nécessaire).

Les fonds sont confiés par la Région, l'ATC, l'État, l'Europe, ou encore la CAPA.

Avances remboursables :

>Création, reprise ou développement d'entreprise

Montants :

Le montant avancé ne pourra dépasser les 35% des besoins hors taxes du plan de financement présenté, et ne peut dépasser le montant du concours bancaire.

Le montant est compris entre 40 000 € et 200 000€, à taux zéro.

La durée maximale de remboursement est de 8 ans.

Les remboursements s'effectuent à échéances mensuelles constantes.

Objet :

Les entreprises, en création, reprise ou développement peuvent bénéficier, sous certaines conditions d'une avance remboursable de la CADEC.

L'avance remboursable est destinée aux TPE-PME, quelle que soit leur forme juridique (à l'exception des auto-entreprises) et exerçant l'essentiel de leur activité en Corse.

L'avance remboursable est consentie dans le cadre d'un programme global d'investissement matériel et/ou immatériel, comportant obligatoirement l'intervention d'une banque.

Sont éligibles:

- La création d'entreprises,
- La transmission d'entreprises,
- Le développement d'entreprises,
- L'amélioration de la compétitivité d'entreprises,
- L'innovation, en particulier les innovations technologiques en amont de type amorçage.

Activités exclues :

Les activités suivantes sont exclues:

les activités de promotion et de locations immobilières, sauf pour des acquisitions immobilières destinées à être louées à une entreprise, elle-même éligible, dont les associés majoritaires sont titulaires de la majorité du capital de la SCI,

les activités agricoles, les activités exclues des règles des aides de l'Etat à finalité régionale : aquaculture, pêche, activité bancaire, activité financière, activité d'assurance, activité de gestion ou de location financière, la restauration, le prêt à porter.

Sont exclus du financement, la trésorerie et le besoin en fonds de roulement. L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

L'avance remboursable est consentie sans aucune prise de garantie.

Les frais de dossier, seront retenus une seule fois sur le montant de l'avance lors de sa réalisation et s'élèveront à 2% du montant de l'avance.

L'adhésion à un contrat d'assurance invalidité-décès pour le montant et la durée de l'avance sera exigée lors du déblocage des fonds.

> Pour les entreprises de la CAPA

Montants:

Le montant avancé ne pourra dépasser les 50% des besoins hors taxe du plan de financement présenté, et ne peut dépasser le montant du concours bancaire.

Le montant est compris entre 10 000 € et 40 000€.

Le taux d'intérêt est celui de marché, d'un niveau égal à l' EURIBOR 12 mois plus un point avec un taux maximum annuel de 2% et ramené à zéro grâce à la bonification octroyée par la CAPA .

L'avance remboursable doit s'accompagner obligatoirement d'un crédit bancaire, d'un montant et d'une durée au moins égaux à ceux de l'avance remboursable.

La durée maximale de remboursement est de 5 ans.

Les remboursements s'effectuent à échéances mensuelles constantes.

Objet :

Les entreprises, en création, reprise ou développement peuvent bénéficier, sous certaines conditions d'une avance remboursable de la CADEC.

L'avance remboursable est destinée aux TPE-PME, quelle que soit leur forme juridique et exerçant l'essentiel de leur activité commerciale, artisanale ou de services, dans les communes appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

L'avance remboursable est consentie dans le cadre d'un programme global

d'investissement matériel et/ou immatériel, comportant obligatoirement l'intervention d'une banque.

Sont éligibles:

Sont éligibles, les entreprises en création, développement ou reprise dont l'activité relève du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers, y compris les activités non sédentaires.

Peuvent y prétendre les SCI finançant des acquisitions immobilières destinées à être louées à une entreprise, elle-même éligible, dont les associés majoritaires sont titulaires de la majorité du capital de ladite société.

Activités exclues :

Les entreprises dont l'effectif est supérieur à 10 emplois temps plein, les activités de commerce de détail sur une surface totale de vente de plus de 300m², le commerce de gros, les activités agricoles, les activités exclues des règles des aides de l'Etat à finalité régionale : aquaculture, pêche, activité bancaire, activité financière, activité d'assurance, activité de gestion ou de location financière.

Sont exclus du financement :

- La trésorerie, le besoin en fonds de roulement, les achats en crédit-bail immobilier.
- L'éligibilité du projet au dispositif, fera l'objet d'une décision du conseil économique de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
- L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
- L'avance remboursable est consentie sans aucune sureté réelle.
- Les frais de dossier de 2% seront retenus une seule fois sur le montant de l'avance lors de sa réalisation.

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.cadec-corse.fr

T. : 04 95 21 55 71

6, avenue de Paris, BP 70063, 20 176 Ajaccio

#05

FEMU QUI CORSE CAPITAL INVESTISSEMENT

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

Entreprise régionale de capital investissement

Femu Qui SA, est une société de capital risque de proximité, créée en 1992 via un appel public à l'épargne. Société de capital investissement, elle investit en tant que partenaire minoritaire en capital (maximum 30 % du capital social) ou en quasi-fonds propres (prêts participatifs, obligations convertibles...) dans le cadre de :

- La création,
- Du développement
- La reprise d'entreprises.

Femu Qui devient un véritable partenaire des entreprises dans lesquelles elle intervient, mettant à leur disposition son réseau d'actionnaires ainsi qu'une assistance conseil afin de les accompagner dans leurs choix stratégiques. Une charte éthique encadre les décisions d'investissement et fait de la création d'emplois en Corse un objectif prioritaire

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.femuqui.com

T. : 04 95 31 59 46

F. : 09 55 77 70 75

CampusPlex, 12 rue général Fiorella, 20 090 Ajaccio

#06

MOVE CORSICA

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT
INNOVATION

Plateforme de financement participatif de la Corse

Financement de projets des particuliers, des associations et des entreprises de la Corse. Possibilité de se financer auprès de tous les donateurs (selon leurs moyens) ou investisseurs via la plateforme internet. Au travers de l'épargne participative, les investisseurs ou les donateurs contribuent au développement de projets dont ils ont connaissance et qu'ils soutiennent.

Ce mode de financement est alternatif ou complémentaire au système bancaire et financier traditionnel.

Les projets portés par MOVE sont des projets insulaires ou des projets touchant de près à la Corse.

MOVE accueille 3 types de porteurs de projets et deux types de financement :

> Trois types de porteurs de projets :

- Particuliers
- Associations
- Entreprises

> Deux types d'accompagnement financier de projets :

- Don (Crowdfunding) avec contrepartie à partir de 5€, les campagnes débutent immédiatement
- Prêt (Crowdlending) avec intérêt à partir de 20€, premières campagnes en juillet 2017

Les financements sont différenciés suivant la nature du porteur de projet :

- Particuliers : Don avec contrepartie (produit, service...)
- Associations : Don avec contrepartie et/ou Prêt sans intérêt dans certains cas stricts
- Entreprises : Don avec contrepartie et/ou Prêt avec intérêt.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.move.corsica

Courriel.: contact@move.corsica

#07

ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT

URSCOP PACA-CORSE UNION RÉGIONALE DES SCOP

Réseau spécialisé coopératives

L'URSCOP Paca-Corse est un réseau d'Appui et de Soutien. La solidarité étant une de leurs valeurs fondamentales, les SCOP de régions PACA et Corse ont mis en place, grâce à des cotisations, une délégation régionale capable de répondre à leurs besoins tant en terme de conseils que de financement.

Le financement de projets est principalement constitué par apports personnels en capital, les emprunts auprès d'organismes financiers et les apports de partenaires.

Pour compléter et consolider le montage, le réseau des SCOP propose un large panel d'outils financiers :

Appui financier:

- SOCODEN : prêt en fond de roulement sur 5 ans
- Fonds d'aide à la création : avance des aides publiques
- SOFISCOPE SUD-EST : Société de caution. Cautionne à 50% les emprunts bancaires avec le conseil régional PACA (Corse ?)
- PARGEST : Société de capital-risque. Intervient en Corse avec appui des Conseils Généraux, de la Caisse des Dépôts et Consignation Languedoc Roussillon-PACA-Corse, Conseil Régional PACA, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel
- IMMOCOOP : Intervient pour l'immobilier de bureau et industriel des SCOP et SCIC

[EN SAVOIR PLUS]
[DA SAPENNI DI PIU]

Site internet: www.les-scop-paca.coop

T. : 04 91 90 19 35

Courriel.: urpaca@scop.coop

8 rue des Fabres, 13 001 Marseille



LES AIDES PUBLIQUES



#01

DIRECCTE

FINANCEMENT

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

UNITÉ TERRITORIALE DE CORSE-DU-SUD

2, Chemin de Loretto – BP 332, 20180 Ajaccio Cedex 1

T. : 04 95 24 66 00

Courriel.: dd2a.direction@direccte.gouv.fr

UNITÉ TERRITORIALE DE HAUTE-CORSE

Maison des Affaires Sociale

Forum du Fango – BP 117, 20291 Bastia Cedex 1

T. : 04 95 32 98 50

Courriel.: dd2b.direction@direccte.gouv.fr

#02

FINANCEMENT

FONDS EUROPÉENS

En Corse, les services chargés de coordonner, d'animer et d'assister les projets soutenus et cofinancés par l'Union européenne (FSE, FEDER, FEADER, FEP) sont la Préfecture et la Collectivité de Corse.

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direction des Affaires européennes et Internationales
Hôtel de la Collectivité de Corse, 22, Cours Grandval – BP 215
20 187 Ajaccio Cedex 1
T. : 04 95 51 64 64

Cellule d'aide au montage des projets européens :
Marie-France CERVI
Courriel.: marie-france.cervi@ct-corse.fr
04 95 51 65 21

Emmanuelle PARRILLA
Courriel.: emmanuelle.parrilla@ct-corse.fr
T. : 04 95 51 64 25

Site internet: www.europa.corsica/Contacts_a267.html

PRÉFECTURE DE CORSE

Site internet: www.corse.pref.gouv.fr
Secrétariat Général pour les Affaires de la Corse
9, résidence du Parc Belvédère – BP229, 20179 Ajaccio Cedex
T. : 04 95 11 13 49
Courriel.: marie-christine.griot@corse.pref.gouv.fr

COLLECTIVITÉ DE CORSE

[EN SAVOIR PLUS]

[DA SAPENNI DI PIU]

DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS "ENTRÉE COMMUNE"

Direction Générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires, Direction des solidarités territoriales, Direction adjointe de la Vie locale et services aux territoires, Service relations aux associations :

Site internet : https://www.isula.corsica/Dispositif-d-aide-aux-associations-entree-commune_a687.html

Courriel : aiutiassoci@isula.corsica

ODARC

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE LA CORSE BASTIA

Avenue Paul Giacobbi, BP 618, 20601 Bastia

T. : 04 95 30 95 30

Courriel: odarc@odrac.fr

Site internet : www.odarc.fr

ATC

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE AJACCIO

17 Boulevard du Roi Jérôme, 20181 Ajaccio Cedex 01

04 95 51 00 00

Courriel: contact@ctc-atc.com

Site internet : www.visit-corsica.com

AUE

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE, D'URBANISME ET D'ÉNERGIE DE LA CORSE

Site internet : www.aue.corsica/

T. : 04 95 10 98 64

Courriel : aue@ct-corse.fr

5 rue Prosper Mérimée, CS 40001, 20 181 Ajaccio Cedex 1

OEC

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE CORTE

14 avenue Jean Nicoli, 20250 Corte

Avenue Paul Giacobbi, BP 618, 20601 Bastia

T. : 04 95 45 04 00

Courriel: info@oec.fr

Site internet : www.oec.fr

OUTILS CULTUREL DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

BASTIA

22 Cours Grandval – BP 215, 20187 AJACCIO Cedex

Courriel: contact@outil-culturel.corse.fr

Site internet : www.outil-culturel.corse.fr



ADHÉREZ DEVENEZ ACTEURS

CONTACTEZ NOUS

CRESS Corsica
09 60 17 01 40

Route du Vazzino, 20090 Ajaccio
contact@cress.corsica
Site internet: www.cress.corsica

FOLLOW US

Twitter : [@CRESSCorsica](https://twitter.com/CRESSCorsica)
Facebook : [@cress.corsica](https://facebook.com/cress.corsica) / [@SIAECorse](https://facebook.com/SIAECorse)
Instagram: [@cress.corsica](https://instagram.com/cress.corsica)

